



3. Résolution CSE-C sur les évolutions réglementaires

Monsieur le président,

Nous remercions la direction de nous avoir présenté ce jour pour information un dossier particulièrement qualitatif techniquement sur l'item des évolutions réglementaires issues des dix recommandations gouvernementales.

Nous avons pu, à l'aide de l'expert présent percevoir l'importance de ce dossier dont le montant financier est évalué à 378 millions d'euros.

Faisant suite à la présentation à titre informatif des évolutions règlementaires impactant les concessionnaires, les élus(es) du CSE-C demandent qu'un dossier complet reprenant des éléments précis et chiffrés sur :

- Le **volet économique**,
- La **dimension sociale** avec notamment les arbitrages entre le faire et le faire faire selon la capacité de prise en charge des régions. Par conséquent, les impacts sur la trajectoire emplois, formation, maintien du professionnalisme et des compétences dits GPEC devront être abordés.
- La **dimension santé sécurité** aussi bien interne qu'externe,
- Les **impacts dits matériels et techniques** notamment, dans le cadre de l'évolution du patrimoine connus et à venir de GRDF, dans les évolutions des gestes métiers, les évolutions de nos processus ou encore l'intégration de besoin à venir au sein du SI de GRDF pour répondre au **besoin légal de transparence**,
- Et enfin, les impacts juridiques au sein des textes de référence GRDF permettant de définir précisément la **responsabilité** de l'opérateur de réseau,

soit inscrit à l'ordre du jour d'un prochain **CSE-C pour avis** en vue d'échanger sur les modalités de mise en œuvre de la nouvelle réglementation dans notre entreprise.

Par la présente résolution, les élus du CSE C souhaitent rappeler à la direction que les CSE ont été mis en place dans les entreprises dans un cadre précis :

Celui d'informer et de consulter ses membres sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise, notamment sur les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs, celles pouvant modifier son organisation économique ou juridique ou encore celles impactant les conditions d'emploi, de travail et la formation professionnelle.

Nous soumettons donc cette résolution au vote des membres présents :

Votes :

Pour : Unanimité (CGT – CFE-CGC – CFDT – FO)

Contre : -

Abstention : -

À Paris,
Le 17 mars 2021